

DECISION DU PRESIDENT PAR DELEGATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

N° 22-224

Service : Direction de la Cohésion Sociale

Objet : Ateliers musicaux assurés par Patricia MEUNIER (131 route de Bécalet 01380 Saint-Cyr-sur-Menthon) au Multi Accueil Câlines et Trotinettes à Confrançon (01310)

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BASSIN DE BOURG-EN-BRESSE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5211-10 ;

Vu le Code de la Famille et de l'Action Sociale et notamment les articles L.214-1 et suivants et D.214-1 et suivants ;

Vu le Code de la Santé Publique et notamment les articles L.2324-1 et suivants et R.2324-1 et suivants ;

VU la délibération du Conseil Communautaire n° DC-2020-054 en date du 27 juillet 2020 donnant délégation d'attributions au Président, à charge pour celui-ci de rendre compte au Conseil des attributions exercées par délégation ;

VU l'arrêté n° 20-12 du 31 juillet 2020 portant délégation de fonction et de signature du Président à la 7^{ème} Vice-Présidente, Madame Virginie GRIGNOLA-BERNARD dans le domaine de l'Action Sociale et de la Petite Enfance, aux fins de prendre toute décision afférente à sa délégation et notamment prendre toute décision, lorsque les crédits sont inscrits au budget, concernant la préparation, la passation, l'exécution, le règlement, l'abandon ou la réduction de pénalités et le cas échéant, la résiliation de tout marché ou tout accord-cadre, ainsi que toute décision de même type concernant leurs avenants et leurs décomptes définitifs, et ce dans les conditions fixées par le Conseil pour la délégation d'attribution au Président ;

CONSIDERANT que les structures petite enfance veillent à la santé, à la sécurité à l'épanouissement et au bien-être des enfants qui leur sont confiés, ainsi qu'à leur développement ; qu'elles sont des lieux d'éveil et de prévention qui concourent à l'intégration sociale, conformément à la réglementation ;

CONSIDERANT que les découvertes multi-sensorielles participent au bon développement de l'enfant, à son éveil et à son épanouissement ;

CONSIDERANT l'opportunité de conclure un partenariat avec Mme Patricia MEUNIER pour des ateliers musicaux au Multi Accueil Câlines et Trotinettes à Confrançon ;

DECIDE

DE CONCLURE un partenariat avec Mme Patricia MEUNIER afin de mettre en place des ateliers musicaux au Multi Accueil Câlines et Trotinettes à Confrançon.

Les modalités seront les suivantes :

- Les interventions seront assurées par une musicienne, Mme Patricia MEUNIER, 131 route de Bécalet 01380 Saint-Cyr-sur-Menthon ;
- Les interventions se dérouleront au Multi Accueil Câlines et Trotinettes à Confrançon, une fois par mois de janvier à juin 2023 à raison de 6 séances de 9 h 30 à 10 h 30. Le planning est à définir avec la responsable du multi accueil ;
- Les séances se dérouleront pour un coût total de 600 € nets.

Monsieur le Directeur Général des Services de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Bourg-en-Bresse, le 2 novembre 2022.



Pour le Président et par délégation,
La Vice-Présidente


Virginie GRIGNOLA-BERNARD
Déléguée à l'Action sociale et la Petite Enfance